

## **Décisions du Bureau du 21 avril 2011**

- 1.Présentation de l'étude sur le devenir du PLIE et l'insertion sur le territoire
  - 2.Ordre du jour du conseil du 29 avril : désignation des rapporteurs
  - 3.Présentation des éléments disponibles pour le vote des taux
  - 4.Définition de l'intérêt communautaire en matière de logement social et de voirie
  - 5.Convention de soutien au développement économique et aides aux entreprises avec la Région Aquitaine
  - 6.Délibération modificative du plan de financement de l'opération collective de modernisation (OCM) de l'artisanat et du commerce
  - 7.Compte rendu de la réunion du 15 mars 2011 avec le GRETA
  - 8.Demande de dérogation d'un habitant de Vielleségure pour une participation communale aux frais de transports scolaires à un établissement privé
  - 9.OPAH : attribution d'aides
  - 10.Convention de partenariat avec l'association AMPLI
  - 11.Concert de l'Orchestre de Pau, Pays de Béarn (OPPB)
  - 12.Examen des demandes de participations financières à la réalisation de manifestations sportives et culturelles
  - 13.Évolution du régime indemnitaire
  - 14.Information sur les ponts accordés au personnel
  - 15.Décision modificative n° 1
  - 16.Fixation des dates de réunions du mois de juin
- 

### **1. PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LE DEVENIR DU PLIE ET L'INSERTION SUR LE TERRITOIRE**

Mme BOADA, et M. BERAL, respectivement Présidente et Directeur du PLIE, présentent l'étude sur le devenir du PLIE et l'insertion sur le territoire.

A l'issue de cette présentation, le Bureau demande que les propositions d'évolution du PLIE soient examinées en commission.

### **2. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 29 AVRIL : DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

Le Bureau approuve l'ordre du jour du conseil de la CCL du 29 avril prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

### **3. PRESENTATION DES ELEMENTS DISPONIBLES POUR LE VOTE DES TAUX**

Le Bureau opte pour l'une des deux alternatives qui lui sont proposées.

### **4. DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL ET DE VOIRIE**

Le Bureau prend connaissance de la définition de l'intérêt communautaire en matière de logement social et de voirie, point qui sera présenté en Conseil du 29 avril. Y figurera également la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique déjà présentée lors d'un précédent Bureau. Il est précisé que, concernant l'éclairage public, les communes qui ont aujourd'hui transféré cette compétence au SDEPA devront la reprendre avant la fin de l'année afin de la transférer à la CC Lacq au 1er janvier 2012.

Le Bureau émet un avis favorable.

## 5. CONVENTION DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA REGION AQUITAINNE

Les communautés de communes peuvent accorder des aides pour favoriser le développement économique sur le territoire de leurs communes membres. Leur intervention en la matière est strictement encadrée par les articles L 1511-1 à L 1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fait de la Région le coordinateur des actions de développement économique des collectivités territoriales ainsi que par les règles communautaires relatives aux aides publiques.

Aussi, afin de formaliser l'intervention de la CC de Lacq en matière économique, une convention doit être signée avec la Région. Pour éviter de solliciter la Région pour chaque projet de manière individualisée, il est proposé de conclure une convention répertoriant l'ensemble des aides pouvant être allouées par la CC de Lacq en fonction des projets et de la taille des entreprises.

Le Bureau émet un avis favorable.

## 6. DELIBERATION MODIFICATIVE DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

Le programme prévisionnel et le plan de financement pour la 1ère tranche de l'Opération Collective de Modernisation de l'artisanat et du commerce sur la communauté de communes de Lacq ont été approuvés le 25 juin 2009.

Concernant la participation de l'État, elle s'élève à 196 591 € contre 212 850 € prévus. Cette réduction de 16 259 € s'est portée sur les actions de fonctionnement « aides au bilan-conseil et au conseil architectural » et « communication ». Afin de ne pas pénaliser les commerçants et artisans et de maintenir l'équilibre budgétaire du dispositif, il est proposé de compléter la réduction de la participation de l'État, en augmentant celle de la CC de Lacq de 16 259 €.

Le Bureau émet un avis favorable.

## 7. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS 2011 AVEC LE GRETA

Le Bureau est informé des décisions qui ont été prises à l'occasion d'une rencontre qui a eu lieu entre Monsieur le Président et une délégation du GRETA

au cours de laquelle ont été abordés les sujets liés aux locaux et au prix du loyer.

## **8. DEMANDE DE DEROGATION D'UN HABITANT DE VIELLESEGURE POUR UNE PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES A UN ETABLISSEMENT PRIVE**

Le Bureau prend connaissance de la demande d'une administrée demeurant à Vielleségure qui souhaite obtenir une dérogation afin que son enfant de 4 ans, scolarisé dans une école privée à Navarrenx, puisse bénéficier gratuitement du transport scolaire assuré par le Département.

Les communes de Vielleségure et Sauvelade organisent le transport des enfants domiciliés et scolarisés sur ces deux territoires d'une part et, d'autre part, la communauté de communes de Lacq, dans le cadre des transports scolaires assurés par le Département, est assujettie au paiement d'une participation financière au coût du transport scolaire des collégiens. Cette participation ne concerne donc pas les élèves des écoles primaires et de surcroît ceux des établissements privés.

Le Bureau émet donc un avis défavorable à cette demande.

## **9. ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES**

### **•Au titre de l'OPAH**

1°) Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides à 39 propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale pour un montant total de 33 713 €.

2°) Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'émettre un avis favorable à l'attribution d'aides, pour un montant total de 20 019 €, à 4 propriétaires bailleurs souhaitant engager la réfection complète de 5 logements locatifs à loyers conventionnés.

### **•Au titre de l'OPERATION FAÇADE**

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides au projet de 2 familles résidant sur le territoire de la CC de Lacq.

## **10. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AMPLI**

Le Bureau émet un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec l'AMPLI.

## **11. CONCERT DE L'ORCHESTRE DE PAU, PAYS DE BEARN (OPPB)**

Certaines actions proposées par l'OPPB, en lien avec la commune de Mourenx, relevant de la compétence de la CC de Lacq, le Bureau décide de financer Les

actions pédagogiques autour d'un concert qui aura lieu le 27 avril et de financer également le concert du dimanche 3 juillet 2011.

## **12. EXAMEN DES DEMANDES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA REALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Le Bureau prend connaissance des procédures adoptées en matière de financement de manifestations sportives et culturelles.

## **13. ÉVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Le régime indemnitaire actuel est compliqué et peu lisible et peut apparaître inéquitable. Un projet d'évolution de ce régime est donc présenté au Bureau qui le valide.

## **14. INFORMATION SUR LES PONTS ACCORDÉS AU PERSONNEL**

Les dates des ponts et fêtes accordés au personnel pourraient être les suivantes : vendredi 3 juin, vendredi 15 juillet, lundi 31 octobre, dates auxquelles s'ajoute le lundi

4 juillet, jour accordé pour les fêtes d'Artix.

## **15. DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Bureau émet un avis favorable à la décision modificative n° 1 au budget principal 2011 qui sera présentée au conseil du 29 avril et comportant un ajustement de crédits pour les aides aux étudiants.

## **16. FIXATION DES REUNIONS DU MOIS DE JUIN**

BUREAU CCL : le jeudi 2 juin étant férié, la réunion sera avancée au MERCREDI 1er JUIN à la même heure.

CONSEIL CCL : le JEUDI 16 JUIN, en lieu et place du Bureau initialement prévu à cette date.